

Image not found or type unknown



Demande d'information sur crédit à la consommation, suite à décès.

Par **MAEVA06590**, le 12/03/2024 à 09:44

bonjour

que se passe t-il lorsqu'une personne décède lorsqu'il y a des crédits à la consommation ???

et surtout si la personne est seule sans enfant, sans conjoint ??

démarches à suivre.

Par **Marck.ESP**, le 12/03/2024 à 10:04

Bonjour, bienvenue

Normalement, une assurance décès est prévue.

Par **LESEMAPHORE**, le 12/03/2024 à 10:15

Bonjour [Marck.ESP](#)

Cette partie du forum concerne le droit routier.

Que viens faire ici , ce sujet ? sans être redirigé par l'éminent superviseur .

Ce que j' en dis 😊

Par **Marck.ESP**, le 12/03/2024 à 10:32

Effectivement, alors je modifie...

Merci Semaphore. 😊

Par **youris**, le **12/03/2024** à **10:38**

bonjour,

en l'absence d'assurance décès, ce sont les héritiers du défunt qui paient ses dettes.

salutations